



SM du SCOT du Biterrois (Siren : 253403455)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Béziers
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/01/2004
Date d'effet	20/01/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Gilles D ETTORE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Immeuble ICOSIUM/M3E
Numéro et libellé dans la voie	9 rue d' Alger
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34500 BEZIERS
Téléphone	04 99 41 36 20
Fax	
Courriel	contact@scot-biterrois.fr
Site internet	www.scot-biterrois.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	277 766
Densité moyenne	180,89

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA de Béziers-Méditerranée (243400769)	CA
34	CA Hérault-Méditerranée (243400819)	CA
34	CC la Domitienne (243400488)	CC
34	CC Les Avant-Monts (200071058)	CC
34	CC Sud-Hérault (200042653)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Le Syndicat Mixte est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur l'ensemble du territoire compris dans le périmètre fixé par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2003 - Son rôle est notamment de mettre en place la concertation, conduire les études et les procédures en vue de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale - Par ailleurs, il lui appartiendra de veiller à sa bonne application, d'en assurer périodiquement l'évolution et, s'il y a lieu, de le défendre en contentieux. Possibilité de : * Réaliser toute activité d'études, toute prestation, toute acquisition, nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre du SCOT ou de toute autre prestation en lien avec l'activité du syndicat * Passer tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités * organiser l'expertise technique, juridique et financière nécessaire à l'exercice de ces activités Voir éventuellement précisions dans statuts</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)